

# SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS SVR à VOVES

## Description du établissement

---

Date de dernière mise à jour des informations : 21/02/2022

Nom : SVR  
Adresse : -Les Egrouettes  
Commune principale : VOVES (28422)  
Communes secondaires : Non renseigné  
Activités : K35 - Regroupement, reconditionnement de déchets  
Description : Non renseignée

## Conclusions de l'administration sur l'état des sols

---

Date de dernière mise à jour des informations : 21/02/2022

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00029440101

Ancien identifiant SIS : 28SIS05096

Description<sup>1</sup> : Le terrain, situé à 1 km à l'Est de Voves (commune des Villages Vovéens), a dans un premier temps accueilli une ancienne marnière. A partir de 1955, ce site a été utilisé par la Société AVB (Assainissement Vidange Boussard) pour le dépôt de matières de vidanges, boues d'assainissement, résidus d'hydrocarbures (HC) et autres déchets d'origine industrielle. Depuis 1995, le site n'est plus exploité. En 2000, la société AVB a fusionné avec la société SVR (Société Vidange Réunion). Les deux aquifères principaux au droit du site correspondent à la formation de la craie et la formation lacustre de Beauce. La nappe de la craie du Sénonien, située à environ 40 m de profondeur, est utilisée par quatre captages en Alimentation en Eau Potable (AEP), dont le plus proche, alimentant la commune des Villages Vovéen, est distant d'environ 1 km en aval hydraulique du site. Le site se trouve en limite du périmètre de protection des deux captages AEP de la commune des Villages Vovéen.

Le préfet, en août 1996, a imposé par arrêté préfectoral à la société AVB de clôturer le site, de procéder à l'élimination des déchets et de faire réaliser un audit environnemental à l'issue des opérations.

En 1996, les déchets et terres polluées ont été transférées, par la société AVB, du site des Villages Vovéen vers un terrain agricole situé au lieu-dit "Les Vaucelles" sur la commune de THIVARS. Ce terrain a été réhabilité en 1998 à la suite du signalement de ces faits à la Brigade de gendarmerie de Thivars le 21/06/1996. Le diagnostic environnemental réalisé sur le site des Villages Vovéen, en avril 1997, a mis en évidence de très fortes teneurs en HC et des teneurs significatives en chrome et autres métaux lourds au droit des sondages de sols effectués. Les analyses des eaux souterraines n'ont pas montré de contamination de la nappe. Par arrêté préfectoral du 02/04/2001, la société AVB a été mise en

demeure d'éliminer les déchets restant sur site et les terres polluées identifiées par le diagnostic de 1997. La réalisation de 2 campagnes d'analyses de contrôle des eaux de la nappe pendant une période d'un an, à l'aplomb du piézomètre situé en aval hydrogéologique du site, et d'un nouveau diagnostic de sols lui a également été prescrite par arrêté préfectoral du 20/08/ 2001.

La société SVR a réalisé l'excavation des terres polluées et l'évacuation de ces déchets en juin 1998 et en novembre 2001, vers un centre de stockage habilité à recevoir des déchets dangereux.

La campagne de surveillance des eaux souterraines effectuée en octobre 2001 a révélé des concentrations en hydrocarbures totaux dissous, cadmium, sélénium, et nitrates supérieures aux valeurs de référence en zone sensible. Elles montrent également la présence de traces de composés organohalogénés volatils (COHV). Le diagnostic, réalisé en septembre 2002, a permis de relever dans les sols :

- des teneurs en HC inférieures aux valeurs de référence;
- des teneurs en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et en COHV inférieurs aux limites de quantification ;
- des concentrations en métaux et arsenic similaires au fond géologique ;
- des concentrations en nickel équivalentes à la valeur de référence ;
- pour l'un des sondages de surface, des concentrations en polychlorobiphényles (PCB) ; dépassant la valeur de référence ;
- une anomalie de la teneur en nitrate dans les eaux souterraines.

L'Évaluation Simplifiée des Risques réalisée en septembre 2002, a conclu à un classement du site en classe 2 pour le nickel et en classe 3 pour les PCB (site devant faire l'objet d'une surveillance, pour lequel un impact ou un risque limité persiste).

Une nouvelle campagne d'analyse a été réalisée en novembre 2002 sur les sols de subsurface du fait de l'anomalie en PCB détectée lors du précédent diagnostic. Cette campagne a permis de mettre en évidence :

- la présence de poches contaminées par les PCB ;
- la présence ponctuelle de chrome et de nickel.

En mars 2003, 46 tonnes terres polluées ont été excavées et évacuées vers un centre de stockage. Les résultats d'analyse des échantillons prélevés à l'issue des travaux entre mars et octobre 2003 et rapportés dans un rapport de mars 2004 ont mis en évidence :

- des teneurs en COHV, chrome, et nickel inférieures au seuil de quantification ;
- une nette tendance à la diminution des PCB avec des teneurs inférieures à la valeur de référence sauf sur la dernière campagne où un dépassement est à signaler.

Compte tenu de la présence d'un captage AEP à 1 km en aval hydrogéologique du site, la surveillance semestrielle de la qualité de l'eau souterraine à l'aplomb du site a été prescrite à la société SVR par arrêté préfectoral du 04/01/2005.

Les campagnes analytiques réalisées entre 2002 et 2011 font état de la présence de HC, de COHV, d'étain, de manganèse et de sélénium dans les eaux souterraines en des concentrations inférieures aux valeurs de référence au droit du site. Néanmoins, un suivi régulier et semestriel est préconisé suites aux légères fluctuations des teneurs en HC et en COHV.

Observations: Surveillance des eaux souterraines, excavation et élimination de près de 600 tonnes de déchets et terres souillées en 3 passes de décapage, en centre de stockage pour les déchets dangereux.

Documents associés<sup>2</sup> : Rapport étude des sols de mars 2004  
Diagnostic environnemental avril 1997  
Diagnostic initial phase B de septembre 2002

# Synthèse de l'action de l'administration

---

Date de dernière mise à jour des informations : 15/05/2018

## Description<sup>3</sup> :

Au regard des risques encourus tant pour l'environnement que pour la sécurité des personnes, l'arrêté préfectoral n° 1732 du 05 août 1996 a enjoint au dirigeant de la société AVB de clore le site, de procéder à l'élimination des déchets et de faire réaliser un audit environnemental à l'issue des opérations.

Environ 400 tonnes de déchets et terres polluées ont été transférées, à l'initiative de la société AVB, du site de Voves vers un terrain vague sis au lieu-dit "Les Vaucelles" sur le territoire de la commune de THIVARS en 1996.

Par arrêté préfectoral n° 931 du 05 juin 1997, la société AVB a donc été mise en demeure d'éliminer les déchets et terres dans un centre collectif de traitement.

Ceux-ci ont été recouverts de bâches de protection imperméables puis éliminés en juin 1998 dans un centre de stockage de classe 1, c'est à dire dans un centre habilité à recevoir des déchets dangereux.

Le diagnostic environnemental réalisé sur le site de Voves a été remis au service d'inspection le 17 avril 1997 et a mis en évidence de très fortes teneurs en hydrocarbures et des teneurs significatives en chrome et autres métaux lourds au droit des sondages de sols effectués attestant de la présence de déchets résiduels et de sols contaminés.

L'arrêté préfectoral n° 404 en date du 02 avril 2001 a mis en demeure la société SVR, en sa qualité de détenteur, de poursuivre les travaux d'excavation : un lot supplémentaire de 150 tonnes a été dirigé en novembre 2001 vers un centre de stockage de classe 1.

La réalisation de 2 campagnes d'analyses de contrôle des eaux de la nappe pendant une période d'un an, à l'aplomb du piézomètre situé en aval hydrogéologique du site, et d'un nouveau diagnostic de sols lui a également été prescrite par arrêté préfectoral du 20 août 2001.

La campagne de surveillance des eaux souterraines effectuée en octobre 2001 a révélé des concentrations en hydrocarbures totaux dissous, cadmium, sélénium, et nitrates supérieures aux valeurs de référence en zone sensible. Elles montrent également la présence de traces de composés organohalogénés volatils (COHV).

Une campagne analytique de validation des travaux a été menée en mai 2002 par analyse de sols sur sondages profonds et superficiels.

Les résultats de septembre 2002 portant surtout sur l'étude des sols profonds montre :

- des teneurs en hydrocarbures notablement inférieures aux valeurs de référence,
- des teneurs en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et en COHV inférieurs aux limites de quantification,
- des concentrations en métaux et arsenic similaires au fond géologique sauf des teneurs en nickel, supérieures aux valeurs du fond géologique mais inférieures aux valeurs de référence,
- une anomalie de la teneur en nitrate dans les eaux souterraines.

L'Évaluation Simplifiée des Risques réalisée en septembre 2002, a conclu à un classement du site en classe 2 pour le nickel et en classe 3 pour les PCB (site devant faire l'objet d'une surveillance, pour lequel un impact ou un risque limité persiste).

L'un des sondages de surface ayant révélé une forte concentration en polychlorobiphényles (PCB) une nouvelle campagne d'analyse a été réalisée en novembre 2002 sur les sols de subsurface mettant en évidence :

- des poches contaminées par les PCB.
- la présence ponctuelle de chrome et de nickel

Celles-ci ont été purgées en mars 2003, à hauteur de 46 tonnes dirigées vers un centre de stockage de classe 1.

Les résultats d'analyse des échantillons prélevés à l'issue des travaux entre mars et octobre 2003 et rapportés dans un rapport de mars 2004 ont mis en évidence :

- des teneurs en COHV, chrome, et nickel inférieures au seuil de quantification ;
- une nette tendance à la diminution des PCB avec des teneurs inférieures à la valeur de référence sauf sur la dernière campagne où un dépassement est à signaler.

Globalement, sur ce site, près de 600 tonnes de déchets et terres souillées ont été excavés en 3 passes de décapage et éliminés en centre de stockage de classe 1.

Eu égard à la localisation des ouvrages AEP alimentant l'agglomération, dont le plus proche est distant de 1 km de l'ancien dépôt , en aval hydrogéologique, la surveillance semestrielle de la qualité de l'eau souterraine à l'aplomb du site a été prescrite à la société SVR par arrêté préfectoral du 04 janvier 2005.

L'arrêté préfectoral complémentaire du 04 janvier 2005 prescrit la surveillance des eaux souterraines à fréquence semestrielle

Les campagnes analytiques réalisées entre 2002 et 2011 font état de la présence de HC, de COHV, d'étain, de manganèse et de sélénium dans les eaux souterraines en des concentrations inférieures aux valeurs de référence au droit du site. Néanmoins, un suivi régulier et semestriel est préconisé suites aux légères fluctuations des teneurs en HC et en COHV.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) :

- Metaux et métalloïdes / Arsenic
- Metaux et métalloïdes / Chrome
- HAP (Hydrocarbures aromatiques, polycycliques, pyrolytiques et dérivés)
- Hydrocarbures et indices liés
- Metaux et métalloïdes / Nickel
- PCB (arochlors), PCT, Dioxines, Furanes (PCDD, PCDF)
- COHV, solvants chlorés, fréons
- Metaux et métalloïdes / Arsenic
- Hydrocarbures et indices liés
- Metaux et métalloïdes / Sélénium
- COHV, solvants chlorés, fréons

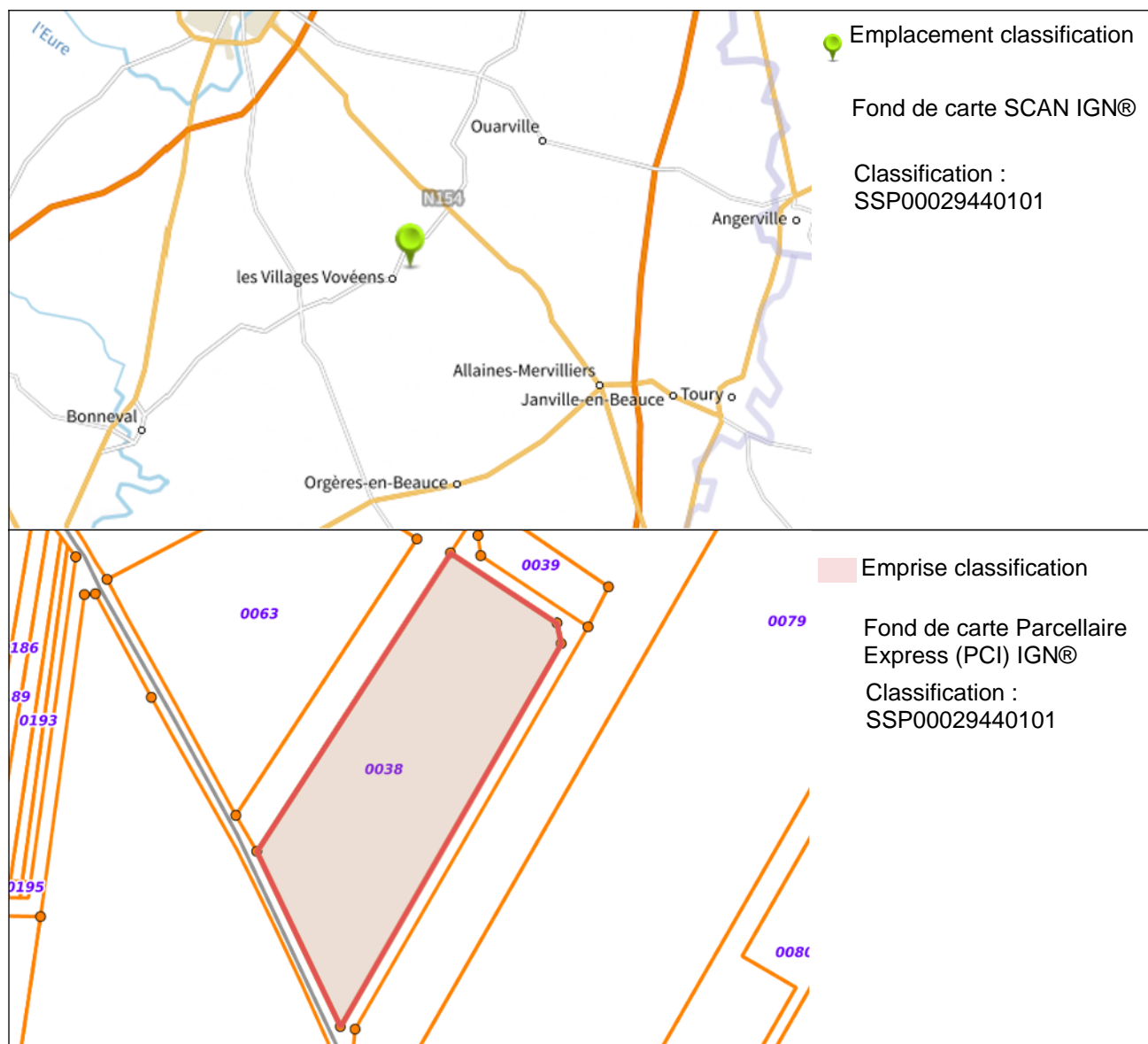
Documents associés : Non renseigné

## Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Les Villages Vovéens	1	XH	0038	28

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde  
(Web Mercator) :

Long. :182829.33788466666, Lat. :6152827.707685333

Superficie estimée :

null

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.